

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2016

Présents : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, BEURRIER Jacques, CARLOT David, MONNOT Marie Hélène, PELLETIER Lionel, PERRAUD Claude, REBOUILLAT Denis

Excusé : ROCHHIA Emmanuel donne pouvoir à REBOUILLAT Denis

Secrétaire : PERRAUD Claude

Les conseillers présents approuvent le précédent compte-rendu de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour. Demande acceptée à l'unanimité.

Délibération – Travaux accessibilité Mairie :

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif, le plan d'aménagement intérieur, la vue extérieure et le plan de financement des travaux d'accessibilité de la mairie.

Après délibération et à 7 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal décide de valider la poursuite du projet sur la base d'un montant estimé à 67 323 € HT et d'autoriser le Maire à organiser la publicité et la mise en concurrence des marchés de travaux relatifs à cette opération. Plusieurs subventions (DETR, CD39 et réserve parlementaire pour un total de 33 579 €) ont été accordées.

Délibération – Travaux accessibilité Salle des Fêtes :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les conditions relatives aux marchés dont le montant est inférieur à 25 000€ HT et rappelle également que la mise en accessibilité de la salle des fêtes communale est un programme à réaliser faisant l'objet d'un Ad'ap validé par le Préfet du Jura. Plusieurs devis sont présentés pour les différents travaux à effectuer.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir les devis des entreprises Roy et Fils, Claude Bernard et Signaux Girod pour un montant total de 3 169.73 € TTC. Une subvention de 1 133 € a été accordée au titre de la DETR.

Délibération – Modification des statuts de la CCBR :

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes BRESSE REVERMONT et explique que cette modification statutaire permet d'une part de se mettre en conformité avec la loi NOTRe et d'autre part de préparer la fusion avec la Communauté de Communes Bresse Haute Seille.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la modification statutaire de la CC Bresse Revermont telle que présentée.

Délibération – Vente taillis parcelles 17 et 25 :

Monsieur le Maire informe les élus que du taillis est proposé à la vente dans les parcelles 17 et 25 (volume prévisionnel estimé de 175 m³). Le Maire propose de laisser la gestion de cette vente par l'ONF.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

Délibération – Décision Modificative :

Suite à la facturation par le SIVOS de frais supérieurs à ceux estimés lors de la confection du budget (reliquat 2015 + 2016 intégral + investissement plus conséquent), il convient d'abonder le compte 65548.

Adopté à l'unanimité.

Délibération – Recensement population 2017 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu pour la Commune de RYE, à la demande de l'INSEE entre le 19 janvier et le 18 février 2017, et qu'il convient de recruter un coordonnateur communal et agent recenseur.

Aucune candidature n'ayant été reçue en mairie Mme Buisson a accepté dans un premier temps d'assurer le travail de coordinateur communal (réunion obligatoire du 21/11/2016) puis celui d'agent recenseur suite à l'accord du superviseur INSEE.

La population sera invitée à compléter les questionnaires directement sur internet dans les 48 heures après le passage de l'agent qui remettra les identifiants et le code d'accès au site de l'Insee (Une réunion de présentation de saisie sur Internet sera organisée le vendredi 20/01 de 17h30 à 19h en mairie. Les personnes pourront venir avec leur ordinateur portable ; merci de venir vous inscrire auprès de la secrétaire). Pour les personnes qui ne pourront pas effectuer cette déclaration sur internet, les anciens questionnaires « habitat et fiche individuelle » sont toujours en cours. L'agent vous les remettra et passera les reprendre comme il y a cinq ans. Vous recevrez donc début janvier une notice d'information, puis la visite de l'agent recenseur à partir du 19 janvier 2017.

Après délibération le conseil municipal autorise le Maire à effectuer le recrutement de Mme Danièle Buisson comme agent recenseur et coordonnateur communal, à prévoir les crédits nécessaires au budget 2017 pour la rémunération de l'agent.

Informations diverses :

- Le repas de Noël des anciens aura lieu le 17/12/2016 à 12h00.

- Vente des éclaircies de chênes dans la parcelle 18 (estimation 24 stères). Faire offre en mairie.

- Poubelles cimetières : des containers seront à votre disposition prochainement. Ils seront placés à proximité de la benne à verre

- pour les végétaux et matières organiques,
- pour les matières plastiques et autres

- Les travaux de réfection du mur du cimetière seront achevés courant décembre.

